

Mairie de VERCHAIX
Chef Lieu
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°2
Conseil Municipal du 17 avril 2014 à 20 h

L'an **deux mil quatorze**, le **17** du mois d'**avril**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 11 avril 2014

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, MISSILLIER Valérie, ROUGE Laurent, ROUILLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, GALLAGHER Eileen, COLLINET Maëlle, ZOBEL Jean-Paul.

Absent excusé: RUM Pascal.

Madame Valérie MISSILLIER a été élue secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en mémoire de Mesdames Burtin et Revuz, décédées dans l'accident de la circulation du 08 avril dernier.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014 (élection du Maire et des adjoints) est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et propose au Conseil Municipal d'y ajouter deux nouveaux points:

- Affaire COOMBE/glisement de terrain La Verne: désignation d'un avocat pour défendre la commune
- Vente du lot n°13 de la ZA de l'Epure 2 à Monsieur Tony DENARIE

Accord à l'unanimité

Ordre du jour:

1) Compte de gestion 2013

En présence de Monsieur Francis BLAISON, Trésorier, qui présente les grandes lignes de la comptabilité communale et les chiffres du compte de gestion 2013.

délibération n°D2014_0301

Sous la présidence de Monsieur Joël VAUDEY, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, à l'unanimité, ni observation ni réserve de la part des membres du Conseil Municipal.

2) Compte administratif 2013

délibération n°D2014_0302

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par le précédent Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

sous la présidence de Monsieur Joël VAUDEY, Maire,
donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		161.921,65 €		387.298,45 €		549.220,10 €
Opérations de l'exercice	1 357.284,37 €	1 127.738,18 €	1 305.578,34 €	1 459.721,96 €	2 662.862,71 €	2 587.460,14 €
TOTAUX	1 357.284,37 €	1 289.659,83 €	1 305.578,34 €	1 847.020,41 €	2 662.862,71 €	3 136.680,24 €
Résultats de clôture	67.624,54 €			541.442,07 €		473.817,53 €
Restes à réaliser	142.795,65 €				142.795,65 €	
TOTAUX CUMULES	210.420,19 €			541.442,07 €		331.021,88 €
RESULTATS DEFINITIFS	210.420,19 €			541.442,07 €		331.021,88 €

Accord à l'unanimité.

3) Affectation des résultats 2013

délibération n°D2014_0303

Compte tenu des résultats du compte administratif 2013 ci-dessus,

Monsieur Joël VAUDEY, Maire, propose d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

67.624,54 € à l'article 001 D en report d'investissement
210.420,19 € à l'article 1068 R afin de combler le déficit d'investissement
331.021,88 € à l'article 002 R en report de fonctionnement

Accord à l'unanimité.

4) Subventions aux associations

délibération n°D2014_0304

Associations	subventions 2014	observations
ADMR	1.300 €	à l'unanimité
Ass. Donneurs de Sang	100 €	à l'unanimité
Ass.sportive collègue de Samoëns	100 €	à l'unanimité
Carrefour de l'Amitié	120 €	à l'unanimité
Entente Nordique du Haut-Giffre	200 €	à l'unanimité
Foyer Ski de Fond du Haut-Giffre	450 €	à l'unanimité
Haut-Giffre Football Club	400 €	à l'unanimité
Jeunes Sapeurs Pompiers	400 €	à l'unanimité
MJC de Taninges	915 €	à l'unanimité
Plaisir de Lire du Faucigny	70 €	à l'unanimité
Société d'Economie Alpestre	68,50 €	à l'unanimité
Société de Secours en montagne	30 €	à l'unanimité
Société de Pêche du canton	400 €	à l'unanimité
Arve Giffre Handball	200 €	à l'unanimité

Tennis Club Verchaix-Morillon	500 €	à l'unanimité, Monsieur Joël VAUDEY, intéressé, ne participe pas au vote de cette subvention
Union des Anciens combattants	100 €	à l'unanimité
Ski Club Morillon	1.500 €	à l'unanimité
Association les Pati'Ours	300 €	à l'unanimité
Ecole de Verchaix (voyage/projet)	250 €	à l'unanimité
Musique Municipale de Samoëns	350 €	à l'unanimité
Samoëns Team Télémart	100 €	à l'unanimité
Tom en Tête	300 €	à l'unanimité
Office de Tourisme de Verchaix	48.314 €	Pour mémoire, subvention déjà votée (délibération n°D2014_0112)
CLAP Jacquemard	1.436 €	Pour mémoire, subvention déjà votée (délibération n°D2014_0110)
TOTAL	57.903,50	

5) Vote des taux d'impositions 2014

délibération n°D2014_0305

Il est décidé de conserver, pour l'année 2014, les taux suivants :

- Taux de Taxe d'Habitation = 18,04 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 11,32 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 99,08 %
- Taux relais de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) = 25,17 %.

Accord à l'unanimité.

6) Indemnités de fonctions du Maire et des adjoints

délibération n°D2014_0306

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du Maire et de trois adjoints,
Vu l'arrêté n°2014-19 en date du 04 avril 2014 portant délégation de fonctions aux trois adjoints,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31%,
Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25%,

Il est proposé de fixer le montant des indemnités comme suit, à compter du 28 mars 2014:

- Maire: 31% de l'indice 1015
- 3 adjoints: 8,25 % de l'indice 1015

Il est précisé que la dépense ainsi créée est inscrite à l'article correspondant du budget de l'exercice 2014;

Accord à l'unanimité.

7) Remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil municipal

délibération n°D2014_0307

Dans le cadre de leurs missions électives, Monsieur le Maire propose le remboursement des frais engagés par les élus pour se rendre à des réunions, dans des instances paritaires ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion se tient hors du territoire de la commune avec une franchise relative de 20 kms. Le remboursement a lieu sur présentation d'un état de frais sur la base des conditions prévues dans le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et de l'arrêté du 26 août 2008.

Accord à l'unanimité

8) Budget Primitif 2014

délibération n°D2014_0308

Monsieur Joël VAUDEY, Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2014 de la Commune qui s'équilibre ainsi en recettes et en dépenses :

Section de Fonctionnement =	1 589.498,88 €
Section d'Investissement =	787.387,88 €

Il effectue une présentation du personnel communal et un état de la dette de la commune.

Accord à l'unanimité

9) Constitution des commissions communales

délibération n°D2014_0309

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée les commissions communales suivantes et en désigne les membres:

✓ **FINANCES:**

Joël VAUDEY, Pascal RUM, Valérie MISSILLIER, Daniel MORIO, Bertrand BUCHS et Pascal ROUILLER-MARTIN

✓ **LOGEMENTS, BATIMENTS, VOIRIE, TRAVAUX:**

Pascal RUM, Joël VAUDEY, Daniel MORIO, Laurent ROUGE, Stéphane MULATIER et Jean-Paul ZOBEL

✓ **AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES:**

Hélène PERREARD, Joël VAUDEY, Eileen GALLAGHER, Sabine RIONDEL, Bertrand BUCHS et Valérie MISSILLIER

✓ **URBANISME:**

Daniel MORIO, Joël VAUDEY, Pascal ROUILLER-MARTIN, Laurent ROUGE, Eileen GALLAGHER et Jean-Paul ZOBEL

✓ **AGRICULTURE, MONTAGNE, FORETS:**

Stéphane MULATIER, Pascal RUM, Nadia NASSIVERA et Bertrand BUCHS

✓ **PERSONNEL:**

Daniel MORIO, Joël VAUDEY, Hélène PERREARD, Pascal ROUILLER-MARTIN, Stéphane MULATIER et Bertrand BUCHS

✓ **ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES:**

Jean-Paul ZOBEL, Hélène PERREARD, Maëlle COLLINET, Sabine RIONDEL, Chantal BERTHIN et Pascal ROUILLER-MARTIN

✓ **JEUNESSE, SPORTS, CULTURE, ASSOCIATIONS:**

Nadia NASSIVERA, Joël VAUDEY, Daniel MORIO, Bertrand BUCHS, Laurent ROUGE et Maëlle COLLINET

✓ COMMUNICATION:

Valérie MISSILLIER, Joël VAUDEY, Pascal RUM, Hélène PERREARD, Maëlle COLLINET, Daniel MORIO et Nadia NASSIVERA

10) Désignation des représentants du conseil au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des organismes extérieurs

délibération n°D2014_0310

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ désigne les délégués au SI de la Vallée du Haut-Giffre:
titulaires: Nadia NASSIVERA et Laurent ROUGE
suppléants: Chantal BERTHIN et Bertrand BUCHS
- ✓ désigne les délégués au SIVOM Morillon, Samoëns, Sixt, Verchaix:
titulaires: Joël VAUDEY et Pascal ROUILLER-MARTIN
suppléante: Sabine RIONDEL
- ✓ désigne les délégués au SIVM du Haut-Giffre:
titulaires: Joël VAUDEY et Jean-Paul ZOBEL
suppléants: Pascal ROUILLER-MARTIN et Sabine RIONDEL
- ✓ désigne les délégués au SI de Joux-Plane: Joël VAUDEY, Pascal RUM, Nadia NASSIVERA et Bertrand BUCHS

délibération n°D2014_0311

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ désigne les délégués à l'Association Foncière Pastorale de Verchaix: Stéphane MULATIER et Nadia NASSIVERA

délibération n°D2014_0312

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ désigne les délégués au sein de l'Association des Communes Forestières:
titulaire: Stéphane MULATIER
suppléante: Nadia NASSIVERA

délibération n°D2014_0313

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ désigne le délégué au SYANE: Daniel MORIO

délibération n°D2014_0314

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ désigne les délégués au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme de Verchaix: Joël VAUDEY, Pascal ROUILLER-MARTIN, Jean-Paul ZOBEL

délibération n°D2014_0315

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ désigne les délégués au CDDRA du Faucigny:
commission "projets culturels": Maëlle COLLINET
commission "soutien aux hébergements touristiques": Daniel MORIO

délibération n°D2014_0316

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ désigne les délégués au Conseil d'école: Joël VAUDEY et Hélène PERREARD

délibération n°D2014_0317

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ désigne le correspondant défense: Bertrand BUCHS

délibération n°D2014_0318

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres:
titulaires: Joël VAUDEY (Président), Pascal RUM, Daniel MORIO et Jean-Paul ZOBEL
suppléants: Nadia NASSIVERA, Stéphane MULATIER et Valérie MISSILLIER

délibération n°D2014_0319

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ désigne les délégués au sein du Centre Communal d'Action Sociale: Joël VAUDEY (Président), Sabine RIONDEL, Valérie MISSILLIER, Hélène PERREARD, Pascal ROUILLER-MARTIN et Chantal BERTHIN

11) Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire

délibération n°D2014_0320

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toute décision:

1° De procéder, dans la limite de 100.000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions ;

12° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150.000 € ;

13° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme.

Concernant le point 3°, Pascal ROUILLER-MARTIN s'inquiète de la délégation donnée au Maire de passer des contrats de location pour des demandes semblables à l'installation des cabanes dans les arbres.

12) Règlement intérieur du conseil municipal

délibération n°D2014_0321

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le règlement intérieur, consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture.

Points ajoutés à l'ordre du jour:

délibération n°D2014_0322

Dans le cadre du dossier du glissement de terrain survenu à la Verne et suite au désengagement de Groupama, assureur de la commune dans le financement des travaux conservatoires préconisés par l'expert judiciaire, Monsieur le Maire propose de nommer Me Claude BECCARELLI, avocat à Cluses pour assister et défendre les intérêts de la commune dans la suite de la procédure.

Accord à l'unanimité

délibération n°D2014_0323

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de vendre le lot n°13 de la ZA de l'Epure 2 cadastré section B n°3580 et 3611, d'une surface de 916 m², à Monsieur Tony DENARIE pour y installer un bâtiment artisanal avec habitation, son dossier ayant été étudié favorablement.

Accord à l'unanimité

13) Questions diverses

- point sur le dossier du glissement de terrain de la Verne (Daniel MORIO)

- chantier de restauration de la mobilité latérale du Giffre: (Jean-Paul ZOBEL)

MOA: SM3A

Fin des travaux prévus à la fin du mois de mai.

- SIVOM MSSV: (Pascal ROUILLER-MARTIN)

Une campagne de curage des réseaux d'eau pluviale est programmée en mai. Liste des secteurs sensibles à communiquer à Christophe LEROY.

Fin de la réunion à 23h40.